

PROTOCOLE DE MADRID

DECISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

DECLARATION D'OCTROI TOTAL DE LA PROTECTION

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la Règle 18^{ter}.1) du Règlement du Protocole d'Exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

I. Office qui envoie la déclaration : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24/1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova www.agepi.gov.md Téléphone : +(37322) 400546 fax.: +(37322) 440119
II. Numéro et reproduction de l'enregistrement international : 1393518 <i>Sahara</i> PREMIUM
III. Nom du titulaire : DECORAZIONI RIVEDIL - S.R.L.,IT VIA PROVINCIALE SALICE-VEGLIE 1 I-73015 SALICE SALENTINO (LE)
IV. <i>La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et services pour lesquels la protection a été demandée.</i>
V. Date et signature de l'Office : 04.07.2022  AGEPI DIRECȚIA MĂRCI ȘI DESIGN INDUSTRIAL